

Intérieur, agriculture et environnement

ns internationales, les corps di-
matique et consulaire, par la liste
architectes et ingénieurs qualifiés
ens de la loi et des membres des
essions juridiques. L'annuaire
ent également des informations
les démarches administratives
lifiées mises en place dans le
e du Guichet universel, et com-
un répertoire alphabétique
services et renseignements ad-
stratifs, ainsi qu'un index nomi-
des fonctionnaires de l'Etat.
deux dernières rubriques men-
ent les numéros de téléphone in-
s et directs.

uaire officiel 2002 est disponible
ès de la chancellerie d'Etat, cen-
'information, de documentation
s publications (CIDP), 14, rue de
el-de-Ville au prix de 38 F (TVA
inclu). Il peut aussi être com-
lé par téléphone (022 327 21 18),
élécopie (022 327 21 19), par
il: cidp@etat.ge.ch ou par écrit à
esse sus-indiquée au prix de 43 F
7,6 % et frais d'expédition com-

orisez nos annonceurs

urité

ntations de théâtre et d'opéra,
ncerts, les projections de films,
ls et les soirées dansantes ainsi
es fêtes champêtres et les fêtes
es, es* toujours soumise à l'au-
ion p. alable délivrée par le ser-
mes autorisations et patentes,
rêmement aux dispositions de la
les spectacles et les divertisse-
, du 4 décembre 1992.

aux organisateurs manifestations

appelé que, selon l'article 23, ali-
de la loi sur les procédés de rés-
s, du 9 juin 2000, l'affichage en
s des emplacements prévus et
és est strictement interdit.
rganisateurs de manifestations
t en conséquence donner tou-
structions utiles aux poseurs
nes et exercer une surveillance
e s'assurant que ces instructions
scrupuleusement observées.

ons, attention!

une meilleure compréhension
sagers de la route, il est rappelé
étons qu'ils doivent:

iser les passages pour piétons
i que les passages aménagés
dessus ou au-dessous de la
ussée qui se trouvent à moins

Cadastre

Commune de Thônex

Chemin du Foron *CN10570*

La construction de deux nouvelles
villas sur cette artère oblige les auto-
rités à modifier la numérotation exis-
tante de la façon suivante:

Chemin du Foron:

32 E devient 32 F, ch. du Foron

32 F » 32 G, » »

Nouveaux: 32 D - 32 E.

Cette modification approuvée par les
autorités de la commune, entre en
vigueur le 1er novembre 2002.

Evacuation et traitement des résidus

Afin d'assurer la propreté sur le terri-
toire du canton, dans l'intérêt de tous
les habitants, les résidus ménagers or-
dinaires sont levés par les soins des
communes.

Pour les autres résidus, les horaires
d'ouverture des lieux de déversement
sont les suivants:

Quai de chargement

Route des Péniches, tél. 727 42 66,
fax 727 42 67.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: matin
fermé (réservé aux véhicules de voi-
rie); après-midi 13 h 15 à 16 h 15.

Mercredi: 7 h 30 à 16 h 15.

Samedi fermé.

Usine des Cheneviers

A côté du barrage de Verbois.

Résidus solides, tél. 727 41 11,
fax 727 41 12.

Du lundi au vendredi: 7 h à 16 h 15;
samedi: 7 h 30 à 11 h 45.

Résidus spéciaux, tél. 727 42 22,
fax 727 42 23.

Du lundi au vendredi: 7 h à 11 h 30,
13 h à 15 h 30, sur rendez-vous pour les
industries.

Samedi fermé.

Décharge du Nant-de-Châtillon

Route d'Aire-la-Ville à Bernex,
tél. 727 05 20.

Du lundi au vendredi: 7 h 15 à 11 h 30
et 13 h à 16 h. Samedi fermé.

Station de compostage du Nant-de-Châtillon

Route d'Aire-la-Ville à Bernex,
tél. 727 05 21.

Du lundi au vendredi: 7 h 15 à 11 h 30
et 13 h à 16 h. Samedi fermé.

Installation de traitement des matières de routes (ITMR)

Décharge du Nant-de-Châtillon, route
d'Aire-la-Ville, tél. 727 05 20.

Du lundi au vendredi: 7 h 15 à 11 h 30
et 13 h à 16 h. Samedi fermé.

Espace récupération du Nant-de-Châtillon

Route d'Aire-la-Ville à Bernex,
tél. 727 05 22.

Du lundi au vendredi: de 14 h 30 à
19 h 30; samedi et dimanche: de
9 h 30 à 17 h.

Escargots

Il est rappelé que le ramassage de tou-
tes espèces d'escargot est interdit du
15 mars au 15 juillet et toute l'année
dans les réserves naturelles et les ré-
serves biologiques forestières.

En période et lieux autorisés, seul l'es-
cargot des vignes, s'il a au moins
35 millimètres de diamètre, et l'es-
cargot dit petit gris, si le bord de sa co-
quille forme un renflement, peuvent
être ramassés. Pour ces deux espèces,
la quantité pouvant être ramassée est
limitée, par jour, à six douzaines par
personne, ou douze douzaines par
véhicule.

Ces mesures de protection sont desti-
nées à assurer le maintien des popula-
tions d'escargots. Leur non-respect
peut entraîner les sanctions prévues
par la loi sur la faune.

Le conseiller d'Etat
chargé du département
de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement:
Robert CRAMER.

Aménagement, équipement et logement

Avis de consultation

En application de l'article 5, alinéa 4,
de la loi sur les constructions et les
installations diverses, du 14 avril 1988,
le département de l'aménagement, de
l'équipement et du logement informe
les tiers intéressés du dépôt de la de-

et du logement, 5, rue David-Dufour
(police des constructions, 4e étage,
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h) dans
un délai de 30 jours à compter de la
publication.

Cette dernière n'ouvre pas de voie
d'opposition, mais les observations
éventuelles peuvent être adressées

Extrait de la Feuille d'avis officiels

La présente publication, seule la publi-
cité dans la Feuille d'avis officiels,
ayant valeur légale.

FOSC du 30 août

Mutations

■ P.M.J. TRAD

et représentation ce-
ces (FOSC du 09.08.
plus administrateur
Anvar, de Randogn
unique avec signat
viduelle a été conf
Ahmed, d'Australie,
Journal No 8814 du
(00622086 / CH-66)

■ RIVEBELLES

détention de partic
ainsi que toutes pr
(FOSC du 24.01.20
CHF 100'000 est r
Capital-actions: CH
divisé en 1'000'000
teur. Statuts modif
un point non sou
tion: Haissly Berna
Joëlle, secrétaire, et
ne-Bougeries, tous
les pouvoirs du pré
difiés en ce sens.
Journal No 8815 du
(00622088 / CH-66)

■ Rolex Prom

merce, promotion
du 14.02.2002, p. 7
sur un point non s
Journal No 8816 du
(00622090 / CH-66)

■ Royal Roads

d'une agence de vo
p. 1362). Adjonctio
reau de change et é
location de voitures
mobilières, à l'excé
LFAIE. Capital port
par augmentation
Safouane Abdellou
Genève, de CHF 10'
difiés le 20.08.2002
Bonivard 4.
Journal No 8817 du
(00622092 / CH-66)

■ SILSILA SA

l'industrie hôtelièr
29.12.2000, p. 893
administrateur; sex
Françoise, de Gen
conseil d'administr
à deux avec le prés
Journal No 8819 du
(00621572 / CH-66)

■ Société Impr

lard, à Lancy,
04.10.2001, p. 7724
nistrateur: ses pouv